

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 18 SEPTEMBRE 2019**

Etaient présents :

Isabelle PERIGAULT, Pierre DUMONT, Isabelle GUYOT, Nathalie DOUKHAN, Patrick CORRE, Sandrine LEGRAND, David MATIAS, Lucie BIDAULT, Michel DA CRUZ, Anna Maria SANTOS MARQUES, Céline BOUTIGNY, Lucette MARQUET.

Absents :

Mme DE MORAIS (pouvoir à Mme PERIGAULT) - Mme GAZET - M. MANCHETTE Guillaume

Secrétaire de séance : Mme GUYOT Isabelle

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté à l'unanimité.

**Aménagement local de rangement et Installation nouveau dispositif de chauffage « ECOLE »**

**Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux : demande de subvention exercice 2020**

Mme le Maire explique qu'il est nécessaire d'aménager un local de rangement à l'école primaire afin d'y ranger le matériel pédagogique (matériel de sport encombrant), et modifier le dispositif de chauffage actuel (radiateur électrique) qui engendre des frais d'électricité importants.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

**Décide** les travaux d'aménagement d'un local de rangement et installation d'un nouveau dispositif de chauffage.

**Approuve** le projet d'investissement pour un montant H.T. : 23 890,83 €

T.T.C : 28 669,00 €

**Sollicite** l'aide financière de l'Etat au titre de la DETR 2020 pour un montant de 19 112,60 €

**Arrête** les modalités de financement dont détail ci-après :

• Coût des travaux TTC :	28 669,00 €
• Subvention Etat DETR 2020 :	19 112,60 €
	-----
• Reste à la charge de la commune :	9 556,40 €
• <u>Financement</u> « Fonds propres » :	9 556,40 €

**S'engage** à ne pas commencer les travaux avant la notification de l'attribution de la subvention.

**Autorise** Mme PERIGAULT, Maire à signer toutes pièces relatives à ce projet.

**Aménagement local de rangement, réhabilitation sols et murs des locaux mairie (accueil public) et Installation nouveau dispositif de chauffage**

**Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux : demande de subvention exercice 2020**

Mme le Maire explique qu'il est nécessaire d'aménager un local de rangement, rénover les sols et peinture des locaux de la mairie (accueil public) et modifier le dispositif de chauffage actuel (radiateur électrique) qui engendre des frais d'électricité importants.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

**Décide** les travaux d'aménagement d'un local de rangement, réhabilitation des sols et murs des locaux de la mairie et installation d'un nouveau dispositif de chauffage.

**Approuve** le projet d'investissement pour un montant H.T. : 24 108,33 €

T.T.C : 28 930,00 €

**Sollicite** l'aide financière de l'Etat au titre de la DETR 2020 pour un montant de 19 286,60 €

**Arrête** les modalités de financement dont détail ci-après :

• Coût des travaux TTC :	28 930,00 €
• Subvention Etat DETR 2020 :	19 286,60 €
	-----
• Reste à la charge de la commune :	9 643,40 €
• <u>Financement</u> « Fonds propres » :	9 643,40 €

**S'engage** à ne pas commencer les travaux avant la notification de l'attribution de la subvention.

**Autorise** Mme PERIGAULT, Maire à signer toutes pièces relatives à ce projet.

**DONATION D'UN PARTICULIER A LA COMMUNE**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**Accepte** la donation, sans charges ni conditions de la parcelle cadastrée A 946 (1 083 m<sup>2</sup>) sis rue de la Vacherie au Plessis Feu Aussoux d'une valeur de 100 000 € appartenant à Mme Marie-Josèphe CHAMPENOIS née GARNOT.

**Autorise** le Maire à signer tous documents relatifs à la présente délibération.

**CONFIE** au notaire, Maître KLEIN Denis, 9 rue aux Buttes, 77540 Rozay en Brie, la rédaction des actes afférents à cette donation.

**Informations diverses :**

Mme le maire informe :

- Obtention de la subvention DETR 2019 pour la défense incendie à Puisieux.
- Les travaux chemin des crêmezeaux « renforcement du réseau d'eau potable pour la défense incendie » débuteront au mois d'octobre.
- Demande devis pour refaire les barrières au city stade.
- Les travaux d'éclairage public, rue de la vacherie et rue de l'église sont en cours, pose des candélabres vers octobre/novembre.
- Le Contrat Rural pour la rue des peupliers, rue de l'Echelle et route de Villeneuve accordé par la Région.
- Le Percepteur de Rozay en Brie a fait des compliments pour la tenue de la trésorerie de la commune.
- Les terrains rue de la vacherie (à droite), 3 sont vendus et le 4<sup>ème</sup> en promesse de vente.
- La boîte à livres qui va être installée par le CPFA et décorée par les élèves de l'école, la commune propose de participer au frais et matériel.
- Le radar pédagogique est en réparation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H15.